



→ Mission

DESCRIPTION DE LA MISSION

Le Vice-Président accompagne le Président de l'association locale dans l'élaboration d'une stratégie associative et l'aide dans la définition des modalités de mise en œuvre.

Il exerce sous contrôle du Président de l'association locale et du conseil d'administration auxquels il rend compte.

OBJECTIF DE LA MISSION

Le Vice-Président seconde le Président de l'association locale dans ses fonctions et le remplace en son absence.

ENVIRONNEMENT DE LA MISSION

Cette mission, ce mandat impliquent :

- un travail en équipe avec le Président(e), les administrateurs, les équipes salariées, les membres de commissions, avec les équipes de la fédération départementale
- un travail en lien avec de nombreux partenaires (élus locaux, communes, associations sur le territoire de l'association, etc...)



→ Détail des tâches

Participer à l'animation de la vie associative et statutaire :

- Participe au bon fonctionnement de l'association
- Aide le Président de l'association locale dans l'animation de l'équipe de bénévoles et de salariés
- Recherche, intègre et accompagne des nouveaux bénévoles
- Participe aux réunions organisées par l'association locale (CA, AG, bureau)
- Seconde le Président dans la mise en œuvre des décisions prises par le CA

Participer à la communication et contribuer au développement :

- Veille à la dynamique, à l'information et à la promotion des services
- Représente l'ADMR sur différentes manifestations externes (forums, salons, etc.)
- Participe à l'animation de la démarche qualité
- Soutient le Président de l'association locale dans la diffusion de l'information auprès des bénévoles de l'association

Promouvoir l'association et la représenter :

- Représente l'association par délégation du Président de l'association locale dans tous les actes de la vie civile et participe aux relations publiques
- Fait connaître les valeurs et les projets de l'ADMR, informe sur les activités et services
- Encourage l'animation et les actions de développement du lien social
- Sur délégation spéciale peut assumer la responsabilité employeur en l'absence du Président et selon les décisions de la commission du personnel



→ Compétences et qualités humaines requises

SAVOIRS

Connaître :

- Le secteur d'activité ;
- Le fonctionnement associatif ;
- Le mouvement ADMR, les statuts, le règlement intérieur, les valeurs ;
- Le projet politique ADMR ;
- Les principaux partenaires et le contexte local ;
- Les métiers de l'ADMR, la convention collective.

SAVOIR-FAIRE

Savoir communiquer :

- Fédérer les bénévoles autour des orientations définies,
- Convaincre,
- S'exprimer en public,
- Animer la vie associative et l'équipe bénévole.

SAVOIR ETRE

Être :

- Impliqué ;
- Disponible ;
- Pédagogue et diplomate ;
- Dynamique et optimiste ;
- Organisé et méthodique ;
- À l'écoute et faire preuve de discrétion.



→ Modalités pratiques

Lieu d'activité : Territoire de l'association

Durée de la mission : 4 ans renouvelables

Périodicité et disponibilité requises : Toute l'année 2 à 5 heures par semaine du lundi au vendredi et exceptionnellement le week-end (événements ponctuels)

Profil recherché : Expérience en management, en gestion financière et en développement

Connaissances du fonctionnement d'une association loi 1901 et du tissu local

Habitant impérativement sur le territoire de l'association (cf. art 4 des statuts de l'association locale)

→ Accompagnement de la mission



Tuteur-référent-responsable de l'activité :

- Président de l'association

Accompagnement proposé :

- Actions de formation/information avec l'équipe fédérale
- Formations Adyfor
- Réunions bénévole